



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-23

Objet : Entretien spécifique stade foot Gouges Boutal

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipale du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la situation du stade honneur du foot et la demande du club de foot SCL,

DECIDE

- D'attribuer à la SARL COMBRES FRERES un entretien spécifique du stade d'honneur Gouges Boutal pour un montant de 12 765 €ht. Les missions seront de décompacter le sol, l'aération, la scarification et défeutrage, la fourniture de sable, la mise en place de l'épandage, une égalisation de la surface et une semence de semis ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le devis.

Fait à Lafrançaise,

Le 17 juin 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

